

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 4 JANVIER 2022

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre DUPERCHY.

Présents : ALLARD Brigitte, CHAPELLET Chantal, DUPERCHY Pierre, DUPORT Virginie, EXCOFFON Marie-Françoise, MAURIZI Nunzia, ROULAND Patrick, VANNEUVILLE William.

Excusés : CAUTERMAN Catherine, FLUTTAZ Lucile (pouvoir donné à Pierre DUPERCHY), LALLEMENT Etienne (pouvoir donné à Brigitte ALLARD), MONTFALCON Régis, PARADIS Sophie (pouvoir donné à Pierre DUPERCHY), RAGNI Emilie, ROUCH Patrick (pouvoir donné à Brigitte ALLARD)

Ouverture de séance à 20 h 15.

Secrétaire de séance : EXCOFFON Marie-Françoise

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 décembre 2021.

Approuvé à l'unanimité.

Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité :

Suite au départ fin décembre de Madame THOINET et d'un accroissement d'activité important, le Maire propose la création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à raison de 21 H hebdomadaires pour une durée d'un an à compter du 5 janvier 2022.

Le coût pour 11 heures complémentaires est de 769 € par mois.

Les missions afférentes à ce poste étant principalement :

- l'urbanisme
- le suivi administratif du dossier de rénovation de l'école
- les demandes de subventions (nombreux dossiers en cours)
- la comptabilité

Approuvé à l'unanimité des présents et des pouvoirs.

Questions diverses :

✓ Glissement de terrain "Le Tailleu"

Ce glissement de terrain, déjà évoqué au conseil municipal du 02 août dernier, a repris de plus bel cet automne suite aux pluies importantes.

De ce fait, les préconisations définies par la société d'étude géotechnique, Sage Ingénierie, sont à revoir.

Vu l'importance de ce glissement de terrain, nous avons demandé à RTM "Restauration des Terrains en Montagne" d'intervenir, et effectuer une nouvelle analyse géotechnique.

Dans un même temps nous avons contacté la Préfecture pour une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Cette demande nous a été refusée, car aucune habitation n'est pour l'instant touchée par cet évènement.

Un poteau béton EDF s'incline de plus en plus, suite à l'appui de la terre sur celui-ci. EDF est venue constater et doit décâbler pour la mise en sécurité de la maison de Madame Labauge.

Le dernier rapport de RTM, en date du 29 décembre 2021, nous précise : "*Les évolutions du glissement ne semblent pas de natures à endommager le bâti existant. La prise de mesures d'évacuation des habitations ne semble actuellement pas nécessaire*".

Ceci étant, par mesure de sécurité, nous effectuons un contrôle visuel quotidien de cet évènement.

- ✓ Dernier conseil communautaire : les trottinettes qui viennent du Sougey prennent le sens interdit vers l'église, ce qui peut être dangereux. Les accompagnateurs devront demander aux utilisateurs de descendre de leur engin pour faire les 50 m à pied.
- ✓ Port de la vigne : des poteaux vont être plantés entre les barques, ce qui évitera qu'elles ne s'entrechoquent quand il y a du vent.
- ✓ Colis aux aînés : la distribution s'est très bien passée, les gens ont été très contents et ont apprécié que nous nous déplaçons pour les leur remettre.
- ✓ Rencontre avec les architectes de l'école le 5 janvier : ils sont 3 associés, à la fois architectes et ingénieurs, ce qui leur permettra de trouver des solutions techniques pour faire des économies à la fois d'énergie et financières.
- ✓ CCLA : le choix définitif de l'architecte conseil sera fait le 6 janvier, entre les deux derniers candidats, un architecte de Chambéry et un de Grenoble.
- ✓ Cantine avec les élèves de Lépin-Le-Lac : tout se passe bien, tant au niveau des élèves que des personnes encadrantes. Le timing est bien respecté : les enfants ne se croisent pas.
- ✓ Urbanisme : des permis de construire sont en cours d'instruction dans le lotissement de la combe Pitot.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal 21 h 16.



Le Maire,
Pierre DUPERCHY

La secrétaire de séance,
Marie-Françoise EXCOFFON